

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/03/2025 - B2025/001415 - 2022 B 00298 - 911 797
496 - 2 BediN LC Holding

Désignation de l'entreprise		SAS 2BediN LC holding		1 Le cros plat marsan		Néant <input type="checkbox"/>					
Adresse de l'entreprise		69870 GRANDRIS									
SIRET		9 1 1 7 9 7 4 9 6 0 0 0 1 3						Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
								Durée de l'exercice précédent *		11	
				Exercice N clos le		29022024		Exercice N-1 clos le		28022023	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net			
		1		2		3		4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012							
		014		016							
	Immobilisations corporelles*	028		030							
	Immobilisations financières* (1)	040	990	042		990		990			
	Total I (5)	044	990	048		990		990		990	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066							
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070							
		072	90	074		90		90		190	
	Valeurs mobilières de placement	080		082							
	Disponibilités	084	279	086		279		279		1 406	
	Charges constatées d'avance *	092		094							
	Total II	096	368	098		368		368		1 596	
	Total général (I + II)	110	1 358	112		1 358		1 358		2 586	
PASSIF				Exercice N		NET		Exercice N-1		NET	
				1		2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120		2 000		2 000		2 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124							
	Réserve légale	126		126							
	Réserves réglementées*	130		130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132							
	Report à nouveau	134		134		(819)					
	Résultat de l'exercice	136		136		(181)				(819)	
	Subventions d'investissement	137		137							
	Provisions réglementées	140		140							
	Total I	142		142		1 000		1 181			
Provisions pour risques et charges	154		154								
Total II	154		154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		172							
	Comptes courants d'associés	173		173		358				415	
	Autres dettes	175		175						990	
	Produits constatés d'avance	174		174							
Total III	176		176		358		1 405				
Total général (I + II + III)	180		180		1 358		2 586				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2BediN LC holding		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N plus le 29022024		Exercice N-1 plus le 28022023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue	{ biens } dont export { services * } et livraisons intracommunautaires	215	214	
			217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :	242	1 228	819
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244		
Rémunérations du personnel *			250		
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254		
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262		
		260			
Total des charges d'exploitation (II)		264	1 228	819	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(1 228)	(819)	
PRODUITS FINANCIERS, CHARGES DIVERSES	Produits financiers (III)	280			
	Produits exceptionnels (IV)	290	1 047		
	Charges financières (V)	294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquièmes D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(181)	(819)
B - RÉSULTAT FISCAL		Repporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Zones de réstructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	354	
		Déficit col. 2		181	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....	819		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	372	
		Déficit col. 2		181	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2 BediN LC Holding
SASU
au capital de 2000 euros
Siège social : 1le cros plat marsan
69870 GRANDRIS
R.C.S : 911797496

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02 /08/2024

Le 02 aout 2024 à 19 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance, au siège social de la Société.

Sont présents :

Monsieur Bedin christophe détenant 2000 parts sociales

Total des parts des associés présents : 2000 parts sur les 2000 Parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

M BEDIN christophe Préside la séance

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la société en cours d'exercice ;
- Le rapport spécial de la gérance ;
- Les comptes annuels arrêtés au 29 02 2024 ;

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 41 du décret du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 29 02 2024 ;
- Quitus à la gérance ;
- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 29 02 2024 ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce, approbation des conclusions dudit rapport et des conventions qui y sont mentionnées ;

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 29 02 2024, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 181 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 29 02 2024 s'élevant à -181 Euros de la manière suivante:

« Au compte « report à nouveau » pour un montant de 181 Euros.

La perte de la moitié du capital social est compensée par des apports réguliers en trésorerie

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, sur les conventions relevant de l'article L 612-5 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés présents.

BEDIN christophe



La société «sci lesigaux1
Représentée par Mr Bedin (Si SCI
Avec Filiale SAS)



2 BediN LC Holáing

sasw

Au capital de 2000 euros

Siege social 1 lecos 69870 grandris

RCS Villefranche sur saone n 911797496

Assemblée générale du 02 aout 2024

A I le cros 69870 grandris

Le 02 aout 2024

A 19 heures

Mr BEDIN Christophe l'associé unique de la société, l'associé unique exerçant la gérance de la société 2BediN LC Holding, SASUau capital de 2000 e, a présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire au 1 LE Cros 69870 Grandris, siege social de la société.

Mr BEDIN Christophe étant l'associé unique, l'assemblee est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le president rappelle que l'Assemblée va deliberer sur l'ordre du jour suivant:

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat

Premiere résolution:approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 29 02 2024 et se soldant par une perte de 181 euros.

Deuxième résolution:affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'elevant à 181 e, de la manière suivante:

- assemblee générale decide d affecter le resultat de l exercice clos le 29 02 2024 s élevant à -181 euros de la maniere suivante:

Au compte report à nouveau pour un montant de -181 euros, Apres affectation le solde du compte report à nouveau sra de 181euros

L'associé unique

